PETITION
LE DROIT D'ACCES A LA MER ET A LA PECHE
DANS LA BAIE DE TINDU

L'arrêté municipal n° 92/1835 du 21 septembre 1992 stipule :
Art. 1 : « Les baignades et toutes activités de pêche sont TEMPORAIREMENT interdites dans la portion du lagon située dans la Baie de Tindu en regard du lotissement Ducos-Tindu »
Art. 3 : « Le présent arrêté sera abrogé dès que les résultats d'analyses seront redevenus satisfaisants »
La Ville a annoncé 2016 pour atteindre l'objectif « baignade et pêche » et ce, sur un calendrier de travaux qui a déjà pris du retard.

La Province Sud reconnait l'illégalité de la Station d'Epuration de Tindu-Kaméré au regard des ICPE, mais n'utilise pas pour autant son pouvoir de police envers la Commune pour réduire l'impact environnemental sur les milieux marin et terrestre.
Pas de traitement bactériologique alors que le risque sanitaire est connu depuis 1992.

« Réveil Quotidien », après plusieurs interventions restées sans suite auprès des responsables administratifs pour dépolluer la Baie de Tindu et réclamer « Le Droit d'accès a la mer » pour leurs enfants, lance un appel, aidé par Corail Vivant et Ensemble pour la Planète.

NOUS agissons en qualité de citoyens concernés et **DEMANDONS** à nos dirigeants de procéder à des mesures **IMMEDIATES** pour :

- **REDUIRE LES DELAIS** de **DEPOLLUTION** de la Baie de Tindu et atteindre comme promis l'objectif « baignade et pêche »,
- Valider et mettre en place la solution de **TRAITEMENT TERTIAIRE** (bac à sable) permettant de remédier rapidement et à moindre coût à la pollution bactérienne.
- **D'INFORMER** les usagers potentiels de la Baie de l'interdiction,
  à l'aide d'une signalétique compréhensible par tous
  mais aussi en communiquant régulièrement les résultats d'analyses effectuées.
- **SOUTENIR** l'association « Réveil Quotidien » dans la promotion de **projets** visant a **améliorer leur environnement** et leur cadre de vie.

Cette pétition sera remise à **Monsieur le Maire de Nouméa**, à **Monsieur le Président de la Province Sud** et à **Monsieur le Haut-Commissaire. Retournez-nous les signatures recueillies avant** le **31 octobre 2010** à : BP 243 - 98870 Bourail cedex, ou fax : 417 958
Vous pouvez nous joindre par téléphone au 417 958 ou 790.529 ou 441 821

Nom, Prénom	Signature	Adresse, contacts tél., mail

Nom, Prénom	Signature	Adresse, contacts tél., mail